



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juillet 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent rapport rend compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 5 avril (S/2010/168), et son additif du 27 avril (S/2010/168/Add.1), et présente un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 30 juin 2010. Comme l'a demandé le Conseil, il fait le point sur l'aide apportée à l'organisation des processus de référendum et de consultation populaire, la coopération de l'ONU avec les parties concernant les tâches délicates à entreprendre après les référendums et la planification d'une présence de l'ONU après la fin de la période intérimaire.

II. Évolution de la situation politique

Élections

2. Après la tenue des élections à l'échelle nationale et au niveau des États en avril, la formation des gouvernements, assemblées et institutions politiques connexes a été la principale activité politique au Soudan durant la période considérée. Au niveau national, Omar Al-Bashir a été élu Président de la République avec 68 % des voix. Bien qu'il se soit retiré, Yassir Arman, le candidat du Mouvement populaire de libération du Soudan a recueilli 21,6 % des voix. Le 29 mai, Salva Kiir Mayardit et Ali Osman Mohamed Taha ont prêté serment en tant que Premier Vice-Président et Vice-Président, respectivement. Le Parti du Congrès national (PCN) s'est vu attribuer 24 postes ministériels, dont celui de ministre des affaires étrangères, au sein du nouveau gouvernement national qui a été investi le 16 juin. Huit postes ont été attribués au MPLS, dont celui récemment créé de ministre du pétrole, et trois postes ont été confiés aux partis d'opposition du nord.

3. Au Sud-Soudan, Salva Kiir Mayardit, qui a obtenu 92,99 % des voix, a été élu Président du gouvernement du Sud-Soudan. Le 14 juin, Riek Machar a prêté serment en tant que Vice-Président. Le 21 juin, le Président Kiir a publié un décret désignant son gouvernement, dans lequel le SPLM occupe 27 postes ministériels, le PCN deux, et les autres partis politiques du sud trois.



4. Le PCN a obtenu la majorité des votes à l'Assemblée nationale (72 %) et remporté 319 sièges. Le SPLM a obtenu 22 % des votes, soit 99 sièges. Les autres partis siégeant à l'Assemblée nationale sont le Parti du Congrès populaire, le Parti unioniste démocratique, le Parti fédéral Umma, le Parti national Umma, le Parti Umma pour la réforme et le développement, le SPLM-Changement démocratique, le Parti unioniste démocratique d'origine et les Frères musulmans. Trois sièges ont été remportés par des candidats indépendants. Le SPLM a remporté 159 sièges à l'Assemblée législative du Sud-Soudan, soit 93,52 % de nombre total de sièges, et le SPLM-Changement démocratique trois sièges. Sept sièges sont allés à des candidats indépendants.

5. Le 29 mai, la présidence a officiellement demandé à l'Assemblée nationale de procéder aux amendements législatifs nécessaires pour attribuer des sièges supplémentaires conformément à l'accord conclu entre les partis, le 21 février. L'attribution de 40 sièges au Sud-Soudan, 4 à l'État du Kordofan méridional et 2 à la ville d'Abyei est en suspens, dans l'attente de la conclusion d'un nouvel accord sur les modalités d'attribution des sièges.

6. Au niveau des postes de gouverneur, les candidats du PCN ont remporté les élections dans tous les États du nord, sauf un; seul le Gouverneur en poste du SPLM, Malik Agar, a conservé son siège dans l'État du Nil Bleu. De même, les candidats du SPLM ont remporté ces élections dans neuf des 10 États du sud. Bangasi Joseph Bakosoro, candidat indépendant, auparavant membre du SPLM, a été élu Gouverneur de l'Équatoria occidentale.

7. Durant la période à l'examen, la Cour suprême a reçu 188 plaintes liées aux élections et en a rejeté 177, dont un recours en contestation des résultats de l'élection présidentielle. Concernant les 11 plaintes restantes, la Cour suprême a inversé les résultats des élections à l'Assemblée législative dans deux États et annulé les résultats dans quatre autres États. Elle a renvoyé cinq plaintes à la Commission électorale nationale pour des motifs de procédure; elles ont toutes été rejetées.

8. Plusieurs acteurs politiques ont critiqué ou dénoncé les résultats des élections au motif qu'elles étaient entachées d'irrégularités, truquées ou illégitimes. De nombreux leaders d'opposition dans le nord ont qualifié le processus de « frauduleux », « corrompu » ou l'ont assimilé à une « mascarade ». Le 27 avril, neuf petits partis politiques du sud, dont le SPLM-Changement démocratique, ont publié une déclaration dénonçant les résultats dans cette région. Le 5 mai, une coalition d'organisations de la société civile au Soudan a publié un communiqué de presse affirmant que des violations généralisées avaient « empêché les électeurs soudanais d'exprimer librement leur volonté et de choisir leurs représentants ». Le candidat indépendant à l'élection au poste de gouverneur du Jonglei, le général George Athor Deng, qui a été battu, a lancé un conflit armé après l'annonce des résultats, exigeant leur annulation et la dissolution du gouvernement du Sud-Soudan.

9. En avril, les élections à l'Assemblée nationale n'ont pas pu avoir lieu dans 18 circonscriptions et celles aux assemblées des États dans 26 autres, dans 10 États du nord et 4 États du sud, pour diverses raisons, notamment à cause d'erreurs d'impression des bulletins de vote, du décès de certains candidats ou de recours juridiques. En juin, la Commission électorale nationale a organisé les élections pour 31 de ces circonscriptions, reportant les autres jusqu'après la fin de la saison des

pluies. Comme lors des élections qui se sont déroulées en avril, la MINUS a coopéré avec le PNUD afin de fournir un appui logistique d'envergure à la Commission et aux hauts comités des États pour l'achat, la distribution et le retrait du matériel de vote, le rempaquetage du matériel sensible, les transports par avion à destination et en provenance d'endroits difficiles d'accès, et le stockage du matériel électoral. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a fourni un appui logistique important aux opérations électorales de la MINUS.

10. La Commission électorale nationale sollicite à nouveau l'aide de la MINUS, du PNUD et d'autres donateurs pour les élections qui ont été reportées dans la Gezira et le Kordofan méridional. La nouvelle opération de recensement dans le Kordofan méridional a commencé le 15 juin. En réponse à une demande du Bureau central de statistique, la MINUS a assuré le transport de Khartoum à Kadugli du personnel chargé du recensement et du matériel nécessaire à cet effet. La Mission s'attend aussi à recevoir une demande pour une aide en matière de transport à la fin de cette opération.

11. Les 4 et 5 mai, la MINUS, le PNUD et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux ont organisé un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience pour évaluer tous les aspects de l'assistance internationale au processus électoral. La MINUS a également organisé un exercice interne sur les enseignements pour renforcer et améliorer son appui aux futurs processus référendaires. L'une des principales conclusions de ces exercices est la nécessité de l'adoption d'une approche intégrée par les entités du système des Nations Unies, y compris la Mission, le PNUD et les autres membres concernés de l'équipe de pays des Nations Unies. Parmi les suggestions pour la planification en cours de l'appui aux référendums, on peut citer la création de structures d'appui conjointes et l'amélioration de la coordination avec les homologues nationaux, notamment les commissions du référendum du Sud-Soudan et de l'Abyei, à tous les stades du processus.

12. Le 7 mai, la Commission de l'Union africaine a organisé une réunion d'examen stratégique de haut niveau entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba. Cette réunion, à laquelle ont participé des représentants de l'ONU et de l'Union africaine, y compris le Groupe d'exécution de haut niveau de l'Union africaine, a souligné l'importance d'un partenariat stratégique entre les deux organisations au stade critique de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Le lendemain, il a été organisé à Addis-Abeba une réunion consultative sur le Soudan, à laquelle ont participé des représentants de l'Union africaine, de l'ONU, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Union européenne et des pays de la région, les membres permanents du Conseil de sécurité et des membres de la Commission du bilan et de l'évaluation, ainsi que la Finlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Qatar et la Suède. Lors de la réunion consultative, il a été décidé de créer le forum consultatif coprésidé par l'Union africaine et l'ONU, qui servirait de mécanisme d'harmonisation des efforts menés au niveau international à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, des dispositions à prendre à l'issue des référendums et de la recherche d'une solution politique au conflit du Darfour. Ce forum se réunira tous les deux mois, la première réunion ayant lieu à Khartoum le 17 juillet.

Préparation des référendums

13. Bien que la formation de gouvernements ait été l'objectif central pendant une grande partie de la période considérée, les parties ont maintenant engagé des discussions sur l'organisation des référendums. Suite à l'installation du Président Al-Bashir, les parties ont annoncé qu'elles s'engageaient à les tenir d'ici à la date butoir fixée dans l'Accord de paix global, à savoir le 9 janvier 2011, et qu'elles étaient convenues que le gouvernement national s'emploiera à « persuader les Sud-Soudanais de maintenir l'unité du pays sur une base volontaire ».

14. Le 7 juin, la présidence a soumis une liste de membres proposés pour la Commission du référendum du Sud-Soudan à l'Assemblée nationale, qui l'a renvoyée à la présidence le 14 juin en raison des objections exprimées à l'encontre d'un candidat du Parti du Congrès national. Lorsque celui-ci a été remplacé, l'Assemblée nationale a approuvé la nomination des candidats proposés à la Commission du référendum le 28 juin. Les parties doivent encore s'entendre sur la présidence de la Commission du référendum de l'Abyei, principalement en raison des controverses concernant les critères d'admissibilité à voter lors du référendum de l'Abyei.

15. L'idée d'une campagne conjointe sur le maintien de l'unité du pays est controversée. Le Parti du Congrès national soutient que, d'après l'Accord de paix global, les deux parties doivent prendre position en faveur de l'unité, et envisagerait de transférer le Vice-Président Taha à Djouba pour y superviser la campagne. Un grand nombre de personnes dans le sud ont exprimé leurs réserves à ce sujet et déclaré qu'il était trop tard pour promouvoir l'unité.

Planification intégrée par l'ONU

16. Il est essentiel de procéder en temps voulu à une planification souple et intégrée pour permettre aux organismes des Nations Unies présents au Soudan de faire face aux problèmes que poseront les prochaines phases du processus de paix : a) préparation et conduite des référendums (juillet 2010-janvier 2011); b) fourniture d'un appui au cours de la période de transition à l'issue des référendums (janvier-juin 2011); et c) appui à la consolidation de la paix au cours de la période suivant la mise en œuvre de l'Accord de paix global (2011-2012). En prévision de ces besoins, et conformément aux directives du Secrétaire général concernant la planification intégrée, la MINUS, au cours de la période considérée, a renforcé sa cellule de planification stratégique et, conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, a mis en place une équipe de planification intégrée de la Mission à Khartoum.

17. En consultation avec la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, mon Représentant spécial a défini cinq objectifs stratégiques pour l'ONU au cours de la phase précédant les référendums : a) organisation de référendums crédibles dans le Sud-Soudan et l'Abyei; b) organisation de consultations populaires constructives dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu; c) négociation des dispositions transitoires à prendre à l'issue des référendums et mise en œuvre pacifique de ces dispositions; d) maintien de la sécurité et protection des civils dans la zone de la Mission; et e) mise en place de capacités en matière de gouvernance et d'état de droit dans le Sud-Soudan. La MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies ont également élaboré un plan d'action intégré visant à coordonner les activités des divers organismes des Nations Unies visant ces objectifs.

18. Le gouvernement national et le gouvernement du Sud-Soudan ont l'un et l'autre exprimé le vœu que l'ONU joue dans la conduite des référendums un rôle plus important qu'au cours des élections. Une demande conjointe décrivant en détail le rôle élargi qu'ils souhaiteraient voir l'ONU jouer à l'appui des référendums, notamment en matière de suivi, devrait être présentée sous peu. La MINUS est prête à fournir un appui technique et logistique accru dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses capacités. La Mission a élaboré un concept d'opérations et un scénario relatif aux effectifs dont elle aurait besoin pour pouvoir renforcer son appui technique aux commissions du référendum et déployer un plus grand nombre d'agents électoraux au niveau des comtés, 79 dans le Sud-Soudan et dans l'Abyei. Elle évalue actuellement l'infrastructure disponible dans le sud et a achevé une évaluation des ressources logistiques et financières nécessaires aux fins de son déploiement dans le nord, le sud et l'Abyei. Elle a également mis au point des propositions visant à faciliter l'adoption rapide de décisions par les commissions.

19. Aucun crédit n'avait été inscrit au budget de 2010-2011 pour l'appui aux référendums du fait que l'assistance requise de la part de l'ONU n'avait pas encore été définie. En attendant que les commissions du référendum lui présentent leurs demandes, la MINUS s'emploiera à déterminer les coûts qu'entraînera la fourniture d'un appui aux référendums, tout en réexaminant ses capacités et en établissant un rang de priorité pour l'affectation de ses ressources dans la mesure du possible, sans compromettre les autres activités dont elle est chargée. Si ses ressources sont insuffisantes, le problème sera réglé par le Secrétaire général, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, et dans le cadre des processus établis pour mobiliser des financements supplémentaires. D'ici là, la MINUS a été priée d'effectuer temporairement des prélèvements sur les crédits ouverts au budget du 2010-2011 pour financer l'appui aux référendums.

20. Le rôle que l'ONU sera appelée à jouer durant la période suivant les référendums sera planifié au cours des prochains mois. Il importera de veiller à ce que les plans et les options pour la période suivant la mise en œuvre de l'Accord de paix global soient mis au point en temps voulu, en tenant compte des négociations entre les parties et de l'évolution de la situation sur le terrain, et en se préparant à toute une gamme de scénarios. À cette fin, l'ONU mettra en train un processus de planification intégrée en étroite coordination avec les parties elles-mêmes et en consultation avec des partenaires clefs, notamment le Groupe de haut niveau de l'Union africaine. Je fournirai des informations actualisées sur l'état d'avancement des activités de planification menées par l'ONU pour la période suivant les référendums dans mes futurs rapports au Conseil de sécurité. Les options concernant la modification du mandat et de la configuration de la présence de l'ONU, qui seront mises au point à la lumière d'une évaluation stratégique actualisée, seront présentées au Conseil pour examen peu après les référendums. Dans l'intervalle, la MINUS, dans le contexte de son mandat actuel et de ses capacités, adoptera une approche souple, en ajustant ses priorités à court terme pour faire face aux nouveaux besoins et répondre aux demandes d'assistance qui pourront être présentées par les parties au cours de la période de transition.

Consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu

21. Depuis mon dernier rapport, aucun progrès tangible n'a été accompli en ce qui concerne la question des consultations populaires dans l'État du Kordofan

méridional. L'Accord de paix global prévoit la participation de représentants démocratiquement élus au processus de consultation populaire. De ce fait, le report des élections législatives des États a limité les options pour aller de l'avant. La MINUS a examiné les possibilités d'encourager les préparatifs de ces consultations, notamment un projet conjoint avec l'Institut de recherches pour la paix de l'Université de Khartoum sur les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. L'objectif de ce projet est d'aider à cerner les sujets qui préoccupent la population locale et qui pourraient être traités de manière satisfaisante dans le cadre des mécanismes de consultation populaire et des consultations elles-mêmes ou par le biais de processus connexes.

22. Maintenant que l'organe législatif élu de l'État du Nil Bleu est en place, le processus de consultations populaires peut y commencer. Du 23 au 25 mai, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et un partenaire d'exécution, AECOM, ont organisé un atelier d'éducation civile pour un millier de participants, à l'issue duquel une déclaration de principes conjointe et un code de conduite en vue du processus de consultations populaires ont été adoptés.

Négociations concernant les dispositions à prendre à l'issue des référendums

23. Le 24 juin, les parties à l'Accord de paix global ont signé à Addis-Abeba un accord-cadre de procédure, qui régira les pourparlers officiels sur les dispositions à prendre à l'issue des référendums. Ces pourparlers seront bilatéraux, un facilitateur de l'Union africaine appuyé par l'ONU, l'IGAD et le Forum des partenaires de l'IGAD apportant son assistance si cela devenait nécessaire. Les parties espèrent pouvoir bénéficier de l'assistance d'experts internationaux, selon que de besoin, sur des questions clés au fur et à mesure qu'elles se posent, notamment en ce qui concerne les questions financières, les ressources naturelles, la sécurité et la citoyenneté. Les parties se sont également entendues sur la mise en place d'un secrétariat conjoint soudanais avec un appui administratif de la Commission du bilan et de l'évaluation.

Abyei

24. Dans l'ensemble, les élections dans l'Abyei se sont déroulées de manière pacifique. Les électeurs de la région ont voté soit dans l'État de Warrap, soit dans celui du Kordofan méridional. Bien que la décision de ne pas tenir d'élections aux postes de gouverneur et d'élections législatives ait été controversée, elle a évité l'apparition de nouvelles tensions et conflits résultant des controverses liées à l'électorat de la région.

25. Les migrations saisonnières se sont accompagnées des problèmes usuels. Des tensions politiques et des différends concernant la possession d'armes ont dans une large mesure empêché les nomades de franchir la frontière entre l'Abyei et les États de l'Unité ou de Warrap. De nombreux nomades n'ont pas non plus pu utiliser les eaux de la rivière de Kiir/Bahr al-Arab pour abreuver leurs troupeaux, pour les mêmes raisons. Les tribus Misseriya ont maintenant commencé leur voyage de retour vers le nord. Le nombre de têtes de bétail perdues en raison du manque d'eau et de l'absence de pâturages reste à définir. Si les tribus et les unités militaires locales ont évité jusqu'ici toutes violences de grande envergure, la situation n'en demeure pas moins extrêmement tendue et précaire. La MINUS et l'Administration

de la région de l'Abyei ont mis en place des comités locaux chargés d'aider à régler le problème des tensions liées aux migrations.

26. Certains Misseriya continuent de s'opposer à la mise en œuvre de la décision de la Cour permanente d'arbitrage relative à l'abornement de la frontière de l'Abyei et d'empêcher tout progrès en ce qui concerne la démarcation des frontières. Dans le nord de la région de l'Abyei, des jeunes Misseriya ont accusé l'ONU de faire preuve de parti pris dans la fourniture de services humanitaires et ont empêché les équipes de surveillance conjointes d'accéder à certains lieux, parfois en menaçant de recourir à la violence. Des milices du sud et, dans certains cas, des unités de l'Armée populaire de libération du Soudan ont entravé, sous la menace, les travaux menés par l'équipe de pays des Nations Unies pour creuser des puits dans la région, de crainte que les Misseriya ne s'établissent de manière permanente aux alentours de ces points d'eau et ne revendiquent en conséquence le statut de résident.

Partage des richesses

27. D'après le Groupe du pétrole du Ministère des finances et de la planification économique du gouvernement du Sud-Soudan, le Gouvernement soudanais a transféré environ 669 920 000 dollars au gouvernement du Sud-Soudan au cours du premier trimestre de 2010, en attendant la conclusion d'un accord sur le partage des revenus du gisement pétrolifère d'Higli.

28. Le Gouvernement soudanais continue de transférer des parts des recettes pétrolières aux États producteurs de pétrole. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale, l'État du Haut-Nil a reçu 18 561 000 dollars à ce titre au cours du premier trimestre de 2010, l'État de l'Unité 12 571 000 dollars et l'État du Kordofan méridional 7 122 000 dollars. Conformément au Protocole d'Abyei, l'État de Warrap et la tribu locale des Ngok Dinka ont reçu chacun 179 000 dollars; le transfert des parts revenant aux Misseriya attend une décision de la présidence.

29. La Commission de la fonction publique nationale a fait peu de progrès en ce qui concerne le recrutement de Sud-Soudanais dans la fonction publique, vu que seulement 1 039 candidats du Sud-Soudan ont été recrutés alors que 8 500 postes avaient été réservés à leur intention. La Commission attend toujours des directives de la présidence au sujet de la représentation des Darfouriens et des Soudanais de l'est.

Démarcation des frontières

30. La présidence a décidé de commencer l'opération d'abornement dans les zones convenues, en attendant la présentation du rapport écrit final. Suite à une demande du Comité technique spécial des frontières, la MINUS a facilité des opérations de reconnaissance aérienne d'une section de 388 kilomètres de la frontière suivant le tracé du 1^{er} janvier 1956, depuis l'Éthiopie jusqu'au point de jonction entre les États du Haut-Nil, du Nil Bleu et du Sinnar, les 29 et 30 avril. Le Comité s'est rendu par voie terrestre jusqu'à divers points situés le long de cette ligne pour corriger et vérifier les coordonnées géographiques.

III. Mise en œuvre d'autres accords de paix

Accord de paix pour le Soudan oriental

31. Au Soudan oriental, la situation politique et de sécurité est restée calme à la suite des élections. Les trois partis politiques représentant les signataires de l'Accord de paix (le Congrès de Beija, les Lions libres et le Parti démocrate) n'ont remporté que trois sièges au sein des assemblées d'États (deux dans l'État de la mer Rouge pour le Congrès de Beija et le Parti démocrate, respectivement, et un dans l'État de Kassala pour le parti des Lions libres); le Parti démocrate a en outre obtenu une représentation au sein du Cabinet national. Des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de partage des richesses prévu par l'Accord de paix, qui a été exécuté à 76 %. Longtemps attendue, la conférence de donateurs consacrée au Soudan oriental devrait se tenir au Koweït en novembre 2010.

Processus de paix au Darfour

32. Les élections d'avril 2010 ont été suivies, le 6 juin, par une reprise des pourparlers entre le Mouvement pour la libération et la justice et le gouvernement du Sud-Soudan, auxquels ont participé des représentants de la société civile, des personnes déplacées et des réfugiés. Les deux parties sont convenues d'un programme de travail et ont formé six commissions chargées d'entreprendre des négociations dans les domaines suivants : partage des pouvoirs et statut administratif du Darfour; partage des richesses foncières; indemnisation et retour des personnes déplacées et des réfugiés; dispositions en matière de sécurité; justice et réconciliation; et conclusion d'un accord sur le règlement des différends.

33. Le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le gouvernement n'ont pas réussi à s'entendre sur un protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu ou un accord final avant la date butoir du 15 mars, principalement à cause de différends concernant la participation d'autres mouvements aux pourparlers de paix et de la volonté du MJE d'obtenir la libération de tous ses membres détenus à Khartoum. Au mois de mai, le MJE a annoncé qu'il avait suspendu sa participation aux négociations de Doha; peu après, il en a retiré sa délégation. Le 19 mai, Khalil Ibrahim, son président, a été retenu à l'aéroport de N'Djamena et s'est vu refuser l'entrée en territoire tchadien. Il s'est alors rendu à Tripoli, où il se trouve toujours.

34. Le 12 juillet, la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale (CPI) a délivré un second mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir, estimant qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que celui-ci s'était rendu responsable de trois chefs de génocide à l'encontre des ethnies four, massalit et zaghawa au Darfour. Je reconnais l'autorité de la Cour pénale internationale en tant qu'institution judiciaire indépendante et j'espère que le Gouvernement soudanais s'attachera à résoudre les questions de paix et de justice dans le respect des dispositions de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité.

IV. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité

35. Hormis dans les États du Darfour, la situation en matière de sécurité est restée calme dans le nord au lendemain des élections. Dans le sud par contre, des querelles postélectorales ont intensifié les tensions. Dans le nord du Jonglei et le sud du Haut-

Nil, des affrontements entre les partisans du général Athor et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), notamment une attaque lancée contre un arsenal de la SPLA à Doleib Hill, au sud de Malakal, qui a coûté la vie à 14 soldats de la SPLA, ont considérablement détérioré la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme dans la région, provoquant des meurtres, des arrestations et détentions arbitraires, des viols, des pillages et des destructions de biens et restreignant les déplacements pourtant indispensables du personnel de l'ONU.

36. On peut également mentionner parmi les manifestations de violence politique la mobilisation de forces par David Yau-Yau, qui s'est présenté dans le Jonglei comme candidat indépendant après s'être vu refuser la nomination comme candidat du SPLM. À la suite de sa défaite, ses forces ont attaqué celles du SPLM. En mai, dans l'État du Haut-Nil, des assaillants inconnus ont tendu une embuscade à un véhicule transportant le chef des Shilluk, Peter Oyath, entraînant sa mort et celle de six autres personnes. Le SPLM a accusé des représentants du SPLM-DC au sein de l'Assemblée législative de l'État du Haut-Nil et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan d'être impliqués dans l'incident, et des poursuites pénales ont été engagées à Malakal contre plusieurs d'entre eux. Le SPLM-DC affirme son innocence et soutient que ce sont ses victoires électorales dans le Haut-Nil qui lui valent d'être poursuivi en justice. Le désarmement forcé des civils dans les communautés soupçonnées par le gouvernement du Sud-Soudan de soutenir les partis d'opposition liés au SPLM reste une source de préoccupation, particulièrement dans l'optique des référendums à venir.

37. Le 3 avril, un échange de tirs entre la SPLA et les unités mixtes intégrées des Forces armées soudanaises a fait un mort et quatre blessés à Raja, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental. Les commandants des unités mixtes intégrées sont intervenus rapidement, avec le soutien de la MINUS, pour empêcher la situation de s'aggraver.

38. Dans l'État de l'Unité, des tensions à Abyei et alentour et des querelles liées au port d'armes par les nomades durant la transhumance ont déclenché au moins trois incidents entre des unités de la SPLA et la tribu nomade des Misseriya, qui auraient fait 7 morts et 13 blessés. Malgré des tensions exacerbées, la transhumance s'est déroulée sans autres atteintes graves à la sécurité.

39. La période considérée a été marquée par des tensions localisées toujours plus vives et par des violences dans plusieurs régions du Sud-Soudan. La MINUS a reçu des rapports faisant état de 66 incidents de violence intercommunautaire survenus dans le Sud-Soudan, pour la plupart dans les États de Warrap, de Jonglei, du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale.

40. Les vols de bétail ont considérablement augmenté dans les États de Warrap, des Lacs et de l'Unité, où au moins 41 personnes ont trouvé la mort pendant la période considérée, dont 6 soldats de la SPLA qui assuraient la protection des civils dans le Warrap. Le Ministre de l'intérieur a autorisé des commissaires de comté à traverser la frontière entre les États des Lacs et de l'Unité, escortés de membres de la SPLA, afin de repérer et reprendre le bétail volé. La même mesure est envisagée entre les États de Warrap et de l'Unité.

41. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation des conflits, la MINUS, le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'organisation à but non lucratif International Republican Institute ont continué d'organiser dans les 10 États

du Sud des tables rondes réunissant les représentants des partis politiques, qui ont aussi permis à des petits partis du sud et des candidats indépendants de dialoguer avec le SPLM dans un cadre neutre.

42. Au début de mai, la MINUS a reçu des informations faisant état de graves affrontements entre la tribu des Rizeigat et les forces de la SPLA à Balbala, à la frontière entre les États du Bahr el-Ghazal occidental et du Darfour-Sud. On en ignore toujours la cause exacte, les restrictions à la liberté de circulation imposées par la SPLA ayant empêché la MINUS d'enquêter au lendemain des combats. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'a pas non plus réussi à rejoindre la région depuis le Darfour-Sud à cause des restrictions mises en place par les Forces armées soudanaises. La querelle aurait été réglée le 17 mai par la signature d'un accord de cessez-le-feu entre une délégation de Rizeigat dirigée par le commissaire par intérim d'Ed Deain (Sud-Darfour) et le Gouverneur du Bahr el-Ghazal occidental.

43. Toujours au mois de mai, le MJE a lancé une attaque depuis le Darfour-Sud contre les régions situées à l'ouest de Mougla, dans le Kordofan méridional. Le 8 mai, une résidence appartenant à une société pétrolière a été attaquée à Gibash. Après qu'on a observé des hélicoptères des Forces armées soudanaises patrouiller la région, les déplacements du personnel ont été restreints.

44. Le 6 avril, un petit groupe de soldats qui auraient fait partie de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont attaqué un village voisin d'Ezo, dans l'Équatoria occidentale, faisant un mort et un blessé parmi les civils. Le 16 mai, la LRA aurait tendu une embuscade à un véhicule officiel qui se rendait de Yambio à Tambura, coûtant la vie à trois fonctionnaires du gouvernement du Sud-Soudan. Le 23 mai, la SPLA a tué un soldat de la LRA dans le comté de Nzara, en Équatoria occidentale; le 26 mai, dans le même État, la LRA aurait attaqué 4 civils entre Tambura et Namutina, en tuant 1 et prenant les 3 autres en otage.

Redéploiement des forces

45. Les Forces armées soudanaises ont redéployé toutes leurs forces du Sud-Soudan, tandis que la SPLA n'a redéployé que 35 % (soit 20 622 soldats) de son effectif déclaré de 59 168 soldats.

Unités mixte intégrées

46. Les effectifs des unités mixtes intégrées se maintiennent au niveau d'avril 2009, soit 83 % de l'effectif autorisé de 39 639 hommes. La nouvelle vérification, qui devait prendre fin le 15 novembre 2009, est toujours en cours. La MINUS participe à l'exécution de projets financés par des donateurs en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'équipement des cuisines et le matériel médical de base dans les camps des unités mixtes intégrées.

Déploiement militaire de la MINUS

47. Au 30 juin 2010, la MINUS avait déployé au Soudan 9 935 membres de son personnel militaire sur les 10 000 autorisés, dont 496 observateurs militaires, 192 officiers d'état-major et 9 247 soldats. En mars 2010, la MINUS a fini de déployer ses autres effectifs, conformément à l'étude des capacités militaires de 2008, portant ainsi ses effectifs à 99,1 % du niveau recommandé dans l'étude. Au cours de la

période considérée, la MINUS a axé en priorité ses opérations sur l'appui électoral, la prévention des conflits, la protection des civils, le suivi de la sécurité et la planification de l'appui aux référendums. L'appui militaire de la MINUS pendant les élections s'est concentré sur l'appréciation de la situation militaire et de la sécurité de la zone, le soutien logistique et la protection du personnel de la MINUS. La MINUS a ajusté et actualisé son dispositif intégré de protection des civils lors des élections pour les besoins des référendums.

Restrictions à la liberté de circulation

48. Depuis la dernière période examinée, les deux parties à l'Accord de paix global ont imposé de nouvelles restrictions à la liberté de circulation de la MINUS. À la date du 27 mai, la MINUS avait enregistré 36 cas de restrictions à la liberté de circulation du fait de l'Armée populaire de libération (APLS) et des Services de police du Sud-Soudan (SPSS), et cinq autres du fait des Forces armées soudanaises. Parmi elles, la saisie, pendant trois mois, de 14 véhicules blindés de transport de troupes par les Forces armées soudanaises et l'APLS ainsi que l'interdiction de l'accès des patrouilles à la zone de Balbala à la suite de l'intervention intempestive d'un membre soudanais de l'équipe de surveillance conjointe lors des affrontements qui ont opposés l'APLS et la tribu de Rezeigat dans les zones frontières du Bahr el Ghazal occidental et du Darfour-Sud. Les unités de l'APLS ont également pénétré par effraction dans des conteneurs de la MINUS, détenu des patrouilles et même, une fois, brutalisé un observateur militaire des Nations Unies.

49. La MINUS continue de soulever la question des restrictions à la liberté de circulation auprès des autorités et des mécanismes de l'Accord de paix global. Ces restrictions ont toutefois entraîné des retards considérables et une perte d'efficacité dans les opérations de la MINUS relatives au suivi et à la vérification de l'Accord de cessez-le-feu et dans l'évaluation de la situation quant à la protection des civils et aux besoins humanitaires. En outre, les restrictions à la liberté de circulation qui frappent les mouvements des convois logistiques des Services de police du Sud-Soudan sous contrat avec la MINUS rendent cette dernière plus dépendante de la protection de la Force et des ressources aériennes déjà rares qui sont de plus en plus nécessaires pour approvisionner en temps utile les bases d'opérations.

Police de la MINUS

50. La MINUS a déployé 679 conseillers pour les questions de police sur les 715 autorisés, y compris 105 femmes, dans 25 bases d'opérations réparties dans l'ensemble de la zone de la Mission. Au cours de la période considérée, les opérations ont été axées sur la formation de 27 457 policiers soudanais aux pratiques de sécurité pendant les élections.

51. La MINUS a déployé un officier de la Police des Nations Unies dans les centres d'opérations conjointes de chacun des 10 services de police du Sud-Soudan (SPSS). Deux officiers sont « embarqués » dans le centre d'opérations conjointes du SPSS central. Immédiatement après les élections, la Police des Nations Unies a commencé à mettre en œuvre un plan de formation en vue du référendum. En étroite coordination avec la Direction de la formation des SPSS et avec l'appui des donateurs, la Police des Nations Unies propose de former 16 550 policiers des SPSS et 1 090 membres du personnel de police de la zone de l'Abyei aux pratiques de sécurité relatives aux référendums.

52. Pendant la période considérée, la Police des Nations Unies a mené 3 011 patrouilles dans la zone de la Mission, y compris des patrouilles destinées à rétablir la confiance et des patrouilles longue distance en collaboration avec la police locale, les observateurs militaires des Nations Unies et les autres composantes de la Mission. Six unités spéciales de protection opèrent actuellement au Sud-Soudan et 10 unités additionnelles devraient être déployées prochainement. La Police des Nations Unies apporte également son concours à la formation d'une unité chargée de combattre les razzias de bétail dans le Jonglei.

Désarmement, démobilisation et réintégration

53. Le 31 mai, 23 345 candidats avaient été démobilisés (18 365 dans le nord et 4 980 dans le sud), y compris 5 558 femmes. Le 23 mars, les activités de démobilisation ont repris à Rumbek (État des Lacs) après avoir été gelées temporairement faute d'aide alimentaire. La MINUS et le PNUD collaborent étroitement avec la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration, pour soutenir le lancement de programmes de DDR à Kauda dans le Kordofan méridional, à Torit dans l'Équatoria oriental et à Aweil dans le Bahr el-Ghazal septentrional.

54. La MINUS et le PNUD, en étroite consultation avec les autorités, ont continué de collaborer pour réduire l'écart entre la démobilisation et la réintégration. À la mi-mai, 18 340 participants aux programmes DDR avaient bénéficié de conseils en vue de leur réintégration économique. Dans le Nord-Soudan, les activités de réintégration avaient déjà touché 2 054 participants et avaient pris fin pour 62 participants dans le Sud-Soudan. Les gouvernements ont signé des accords avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Société pour la coopération technique d'Allemagne (GTZ) en vue d'appuyer la réintégration de 1 541 participants.

55. Le gouvernement du Sud-Soudan a suspendu les activités de désarmement de civils pendant le déroulement du scrutin afin de ne pas donner l'impression de favoriser certains candidats, ou leurs partisans. Les activités ont repris ensuite dans les zones de l'État de Jonglei contrôlées par la tribu Murle. L'Armée populaire de libération du Soudan a fait savoir que les activités de désarmement ciblant les civils allaient bientôt être étendues à l'Équatoria oriental. Cependant, l'emploi d'unités de l'Armée populaire de libération aux fins de la sécurité intérieure et du désarmement a entraîné une dégradation des relations entre cette dernière et les collectivités locales. Ces tensions risquent d'être exacerbées par les accusations dont l'Armée fait l'objet, portant sur sa politisation, le manque de discipline qui y règne et sa participation aux razzias de bétail.

56. Pendant la période considérée, l'Armée populaire de libération du Soudan a démobilisé 202 enfants qui avaient été associés à des unités ou à des groupes armés dans les États d'Équatoria oriental et de l'Unité. En dépit des progrès réalisés dans le recensement et l'enregistrement de ces enfants en vue de les démobiliser, ils restent nombreux.

Déminage

57. Au cours de la période considérée, 3 571 736 mètres carrés de terrain ont été déminés; 2 248 mines antipersonnel, 309 mines antichars, 68 459 armes légères et 22 021 munitions non explosées ont été détruites. En outre, le champ de mines

d'Abu Gamul dans le Kassala, le champ de mines entourant la ville de Malakal dans le Haut-Nil et le champ de mines de Kurmuk et certaines zones du Kordofan méridional ont tous trois été déminés. Pendant ce temps, l'Organisation des Nations Unies a apporté un appui au bon déroulement des élections nationales et aux travaux de reconnaissance de la démarcation de la frontière.

V. Protection des civils

58. La MINUS, œuvrant avec le gouvernement et les institutions des Nations Unies, a intensifié ses activités de prévention de la violence et de protection des civils. Au cours de la période considérée, elle a installé des systèmes d'alerte avancée dans le Sud-Soudan afin de collecter et, si possible, vérifier les informations concernant les collectivités menacées. Elle a aussi régulièrement envoyé des missions sur le terrain et mis en place un réseau fiable de représentants des autorités et collectivités locales. Sur la base des informations fournies par le système d'alerte avancée, la MINUS a plusieurs fois envoyé des patrouilles mixtes, composées de civils et de militaires, dans les collectivités menacées, avec pour mission de procéder à une évaluation rapide de la situation et de déterminer les mesures que le gouvernement du Sud-Soudan, l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et les Services de police du Sud-Soudan et, le cas échéant, l'ONU, devraient prendre immédiatement pour améliorer la sécurité et mieux protéger les collectivités locales. Ce mécanisme a été utilisé lors des incidents qui ont opposé l'Armée populaire de libération du Soudan aux représentants de la tribu Murle à Pibor et des affrontements armés entre l'APLS et les unités du général Athor dans le comté de Khorfulus (État de Jonglei).

59. La MINUS a également facilité la constitution de 35 groupes chargés de la protection des femmes dans le Kordofan méridional. Des actions sont actuellement menées pour établir des unités similaires dans le Sud-Soudan. Ces groupes, intégrés dans les collectivités locales, qui en assument la direction, ont un rôle de mécanisme d'alerte avancée au niveau local.

60. L'analyse des foyers de tension potentiels, effectuée avant les élections d'avril est régulièrement actualisée. Le 5 avril, la MINUS a établi un Centre régional d'opérations à Juba afin de coordonner l'ensemble des informations relatives à la sécurité et aux opérations pour le Sud-Soudan, et de garantir l'intégration de l'analyse des conflits et des recommandations connexes relatives à la prévention, la gestion et le règlement des conflits potentiels dans le Sud-Soudan.

61. La mise au point d'une conception intégrant sécurité et gestion des conflits, sur le point de s'achever, contribuera à améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies pendant la période du référendum. La MINUS a élaboré un plan d'intervention des leaders pour améliorer les relations avec les dirigeants des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, mieux apprécier la situation militaire et garantir que la MINUS, les Forces armées soudanaises ou l'Armée populaire de libération du Soudan interviennent de façon appropriée. Le plan intégré d'intervention d'urgence (CONPLAN), établi pour la période électorale a été remanié de façon à faciliter l'action conjointe de la MINUS et des institutions des Nations Unies au cas où des civils chercheraient refuge à la suite d'incidents violents pendant la période du référendum.

VI. Situation humanitaire, relèvement et retour

Évolution de la situation humanitaire

62. Pendant la période considérée, l'insécurité qui sévit localement continue d'avoir de graves conséquences pour la situation humanitaire dans le Sud-Soudan, en particulier dans les États de Jonglei, des Lacs, de Warrap, de l'Unité, d'Équatoria oriental et d'Équatoria occidental. Selon les éléments d'information reçus, plus de 700 personnes auraient été tuées et plus de 150 000 autres auraient été déplacées depuis le début de l'année. Après une accalmie relative au cours du premier trimestre de 2010, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a réitéré ses attaques. En avril, la situation humanitaire dans le nord du Jonglei était de plus en plus précaire du fait de l'affrontement permanent qui oppose l'Armée populaire de libération du Soudan aux forces du général Athor dans le comté d'Ayod. La communauté humanitaire a conçu un plan d'intervention humanitaire d'urgence susceptible de couvrir jusqu'à 25 000 civils dans la zone menacée.

63. Dans le sud, des millions de personnes sont toujours en danger à la suite d'une pénurie alimentaire qui a de multiples causes : déplacement de personnes, récoltes bien inférieures aux prévisions et quasi-fermeture de l'accès au marché pour des dizaines de milliers de foyers sans ressources. Selon l'évaluation annuelle des moyens d'existence et des besoins menée en 2009-2010, publiée le 13 avril, 4,3 millions de personnes – soit près de la moitié de la population du Sud-Soudan – auraient besoin d'une aide alimentaire en 2010. Les cinq enquêtes nutritionnelles réalisées dans les États durement atteints ont toutes confirmé des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs au seuil critique de 15 %.

64. Pour répondre aux besoins d'urgence et éviter une nouvelle dégradation de la situation, et malgré des fonds limités, les partenaires humanitaires ont installé six chaînes d'acheminement de produits de première nécessité dans autant de zones que possible avant que la saison des pluies n'en ferme l'accès. En mai 2010, Le Programme alimentaire mondial (PAM) avait installé au préalable plus de 50 000 tonnes d'aide alimentaire dans tout le sud, soit trois fois plus qu'en 2009. Le PAM estimait aussi que, par manque de fonds, seules deux des six chaînes d'acheminement (denrées alimentaires et denrées non alimentaires) seront totalement en place avant le début de la saison des pluies.

65. À ce jour, seulement 42 % des fonds demandés pour le Soudan dans le cadre de la procédure d'appel global interorganisations ont été versés. Le retour et la réintégration rapide, la protection, l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement, secteurs les plus dépourvus, n'ont reçu que 20 à 30 % des montants demandés. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires versera 22 millions de dollars pour combler une partie du déficit. Le manque de moyens adéquats et garantis affecte le déroulement des opérations, entraîne des déséquilibres financiers entre secteurs et compromet l'efficacité globale de l'intervention humanitaire. Le risque que survienne une catastrophe humanitaire à la fin 2010 va donc augmenter. Il est par conséquent urgent de continuer de renforcer la capacité sur le terrain et de mobiliser des ressources supplémentaires.

Relèvement et développement

66. L'équipe de pays des Nations Unies a intensifié ses activités de plaidoyer tant auprès du gouvernement d'unité nationale que du gouvernement du Sud-Soudan, en

les incitant à accroître leurs investissements dans le secteur social et dans celui du développement humain. Au cours de la période considérée, l'initiative de déploiement rapide des capacités du PNUD, qui vise à intensifier l'aide des Nations Unies aux États du Sud-Soudan, a pris plus d'ampleur. À la mi-mai 2010, plus de 50 des 150 Volontaires des Nations Unies qui mettront en œuvre le programme avaient été recrutés et affectés dans les différents États. Parmi eux, des spécialistes des technologies de l'information, de la gestion financière, du développement urbain et de l'état de droit.

67. Dans le cadre de sa vaste initiative à l'appui de la transformation démocratique, le PNUD apportera un appui au gouvernement du Sud-Soudan pour élaborer un programme d'orientation à l'intention des membres de l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Le programme sera mis en œuvre par le truchement du Ministère des affaires du Conseil des ministres, du Ministère des affaires parlementaires et du Ministère du travail. Le programme vise à sensibiliser et informer les élus et leur dispensera une formation, une orientation et des indications élémentaires alors qu'ils entament leur premier mandat.

Retour et réintégration

68. Comme pour les dernières années, les retours de personnes déplacées dans leur pays ont été plus nombreux vers la fin de la saison sèche. À Kosti, plus de 10 000 personnes sont passées par le centre de transit depuis janvier 2010, retournant spontanément chez elles, principalement dans l'Abyei, le Haut-Nil, le Kordofan méridional, le Warrap et le Bahr el Ghazal septentrional. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également indiqué qu'il avait organisé le rapatriement de 264 soudanais de l'Ouganda vers l'Équatoria central. Au 12 juin, le nombre total de réfugiés soudanais rapatriés au Sud-Soudan et dans l'État du Nil Bleu depuis la signature de l'Accord de paix global en 2005 atteignait 330 016, y compris 1 820 personnes qui sont rentrées chez elles avec l'appui du HCR en 2010.

VII. Gouvernance et droits de l'homme

État de droit

69. La MINUS continue d'assurer le suivi de la réforme législative et d'y prêter appui au moyen de l'organisation d'ateliers et d'analyses de la nouvelle législation. Le programme de formation, de renforcement des capacités et d'évaluation des établissements pénitenciers dans les trois zones du Groupe des services consultatifs de l'administration pénitentiaire est en cours d'exécution. Le Gouvernement a approuvé le déploiement de conseillers pénitentiaires de la MINUS dans les prisons de la zone de transition, ce qui offre une bonne occasion d'améliorer l'infrastructure et les capacités professionnelles du système pénitentiaire. Au Sud-Soudan, l'examen du projet de la loi sur les prisons a subi de longs retards et la loi n'a pas encore été adoptée. La MINUS continue de conseiller l'Assemblée législative du Sud-Soudan, le ministère des affaires juridiques, et les autorités judiciaires.

Droits de l'homme

70. Depuis les élections, on a signalé plusieurs nouvelles atteintes aux droits et aux libertés politiques. Hassan Abdallah al-Turabi, chef du Parti du Congrès populaire (PCP), qui avait été arrêté le 16 mai sans chef d'accusation formel par les

Services nationaux de renseignements et de sécurité, n'a été relâché que le 30 juin. De même, Farouq Abu Eissa, ancien Président du Parti de l'alliance démocratique nationale, a été arrêté et détenu brièvement le 20 mai. Quatre journalistes du Rai al-Shaab ont été arrêtés le 16 mai et accusés « d'actes de terrorisme » et « d'atteinte à la constitution », deux délits passibles de la peine de mort ou d'emprisonnement à vie.

71. La censure préalable des journaux, suspendue en septembre 2009, a été rétablie le 4 juin. Conséquence de cette censure, *Al Midan*, quotidien du parti communiste, n'est plus publié depuis le 4 juin tandis que le journal *Ajrass al Hurriya*, du Mouvement populaire de Libération du Soudan, ne paraît plus depuis quelque temps.

72. À la suite de la victoire du Mouvement populaire de Libération du Soudan à l'élection au poste de gouverneur de l'État du Nil Bleu, des soldats de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) auraient malmené, arrêté de façon arbitraire et détenu des partisans du Parti du Congrès national et leur ont fait subir des actes de violence, contraignant nombre d'entre eux à s'enfuir à Damazin de crainte de perdre la vie.

73. Un journaliste de la radio qui avait relaté l'intervention violente de l'Armée populaire du Soudan lors d'une manifestation politique au cours de laquelle trois civils avaient trouvé la mort a été arrêté le 23 avril dans l'État de l'Unité et renvoyé de la station de radio d'État après avoir été détenu pendant 13 jours. Le 21 mai, des membres des Services nationaux de renseignements et de sécurité ont arrêté et détenu pendant 16 jours neuf employés de la Radio et télévision du Sud-Soudan à l'issue d'une grève qui a empêché la station de couvrir l'installation du gouvernement et de l'Assemblée législative du Sud-Soudan.

VIII. Questions transversales

Information du public

74. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'information a axé ses activités sur les élections. La MINUS a aidé la Commission électorale nationale à produire des manuels d'instruction civique et à publier des documents relatifs aux élections afin de faciliter le travail des médias nationaux, régionaux et internationaux assurant la couverture des élections.

75. Depuis février 2010, radio Miraya, financée par l'ONU, a doublé la durée de ses émissions sur ondes courtes, qui est passée de trois à six heures. Malgré la nécessité grandissante de disposer d'une radio nationale, le gouvernement d'unité nationale n'a pas encore attribué à radio Miraya de fréquence sur la bande FM pour le Nord-Soudan.

Déontologie et discipline

76. Suite à l'action concertée menée par la MINUS pour prévenir les fautes professionnelles pendant la période électorale, seules quelques fautes ont été rapportées. Des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés dans tous les secteurs tandis qu'un suivi des facteurs de risque a été mis en place pendant la période électorale.

77. La MINUS continue de veiller à l'application du code de conduite et de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des violences sexuelles et poursuit son programme de sensibilisation du public à cette politique au Sud-Soudan.

Problématique hommes-femmes

78. Les électeurs du Sud-Soudan ont élu 53 femmes à l'Assemblée législative du Sud-Soudan, dépassant ainsi le minimum légal prescrit, soit 11 sièges. La précédente Assemblée législative ne comptait aucune femme. Le gouvernement du Sud-Soudan compte sept femmes ministres et le gouvernement national huit femmes : deux ministres et six ministres d'État.

79. La MINUS a continué de fournir un appui technique au Plan national d'action contre la violence à l'encontre des femmes élaboré par le Ministère de la justice. En mai, le Ministère de la condition de la femme, du bien-être social et des affaires religieuses du gouvernement du Sud-Soudan a demandé l'aide de la MINUS pour élaborer un plan de mise en œuvre d'une politique relative à la problématique hommes-femmes au Sud-Soudan.

VIIH/sida

80. La MINUS a veillé à ce que le VIH/sida soit pris en compte dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et a mené du 15 mars au 30 avril une campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités qui s'adressait à 3 059 anciens combattants et civils (1 932 hommes et 1 127 femmes). La MINUS a également organisé des ateliers de formation à l'intention des anciens combattants et des membres de la police locale à Juba, Khartoum et Rumbek.

Sécurité du personnel

81. La criminalité et le banditisme, en augmentation dans le sud, continuent de mettre en danger le personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Département de la sûreté et de la sécurité a reçu des informations concernant environ 50 incidents de vol, d'effraction, de déprédations et de banditisme routier à l'encontre du personnel de l'ONU, de véhicules ou de résidences pendant la période considérée. Au total, 11 membres du personnel international de l'ONU et 14 membres du personnel national ont été arrêtés par la police locale. Les longues distances parcourues et le grand nombre de missions accomplies par les membres du personnel de l'ONU accroissent leur exposition à ces risques.

Coordination avec d'autres missions de maintien de la paix

82. La MINUS partage les informations sur l'Armée de résistance du Seigneur avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo/Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et avec la MINUAD afin de parer plus efficacement aux menaces. Des conférences entre les forces militaires des missions, auxquelles participent la MINUS et des missions voisines, sont organisées régulièrement. La plus récente, consacrée aux activités de l'Armée de résistance du Seigneur, s'est tenue les 2 et 3 juin en Ouganda. La coopération avec la MINUAD est essentielle et s'est révélée bénéfique lors de l'affrontement entre la tribu Reizegat et l'Armée populaire de libération du Soudan à la limite du Bahr el Ghazal

occidental et du Darfour-Sud à la fin du mois d'avril dans la mesure où les forces de la MINUS ne pouvaient circuler pour se rendre dans la région. Le 7 juin, la MINUS, la MINUAD et l'Équipe conjointe d'appui à la médiation se sont réunies pour examiner les questions de la coopération stratégique et politique et de la dimension régionale du conflit soudanais.

Aspects financiers

83. Par sa résolution 64/283, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 938 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MINUS au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2011, les ressources nécessaires à la poursuite des opérations jusqu'au 30 juin 2011 seraient limitées aux montants approuvés par l'Assemblée générale. Au 31 mai 2010, les contributions mises en recouvrement et non acquittées au compte spécial de la MINUS s'élevaient à 183,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 371 800 000 de dollars. Les dépenses afférentes aux contingents et à leur matériel ont été remboursées aux pays fournisseurs de contingent pour les périodes allant jusqu'au 31 mai 2010 et jusqu'au 31 mars 2010, respectivement.

IX. Observations et recommandations

84. En dépit des difficultés d'ordre opérationnel ou autre rencontrées, le bon déroulement des élections nationales a marqué une étape critique dans l'application de l'Accord de paix global et constitué une ouverture politique favorable à la transformation démocratique. Les élections se sont en général déroulées dans le calme, avec quelques exceptions notables. De nombreux Soudanais ont eu l'occasion de voter pour la première fois. Toutefois, dans un pays où aucune élection n'a eu lieu pendant 24 ans, la démocratisation reste fragile et ne peut s'enraciner que lentement. L'incapacité à réformer certaines dispositions juridiques, le retour de la censure préalable des publications et l'arrestation, l'interrogation des chefs de l'opposition et les mauvais traitements qu'ils ont subis, tant dans le nord que dans le sud, sont un grave revers. J'encourage fermement les deux partenaires de l'Accord de paix global à œuvrer avec toutes les parties politiques, dans la transparence, et à préserver et façonner ce nouvel espace démocratique, en particulier en opérant une réforme juridique conforme à l'Accord de paix global et aux constitutions provisoires du Soudan, élément essentiel du déroulement du processus de l'Accord de paix global et en particulier des référendums.

85. Je félicite les parties d'avoir mis en place la Commission du référendum au Sud-Soudan et les prie instamment de s'attaquer immédiatement aux questions en suspens afin d'organiser les référendums dans les délais prévus dans l'Accord de paix global. De nouveaux retards dans ce domaine pourraient avoir de graves conséquences. En effet, les difficultés qu'éprouvent les parties à régler les grands problèmes qui subsistent, à savoir la mise en place de la Commission du référendum de l'État d'Abyei, la démarcation de la frontière, et le règlement des questions relatives aux conditions d'inscription sur les listes électorales dans l'Abyei risquent encore de retarder les préparatifs des référendums.

86. L'organisation de référendums crédibles nécessitera un appui international considérable. Bien que les parties aient fait part de leur désir de voir l'ONU participer activement à ce processus, elles ne se sont pas encore mises d'accord sur les limites de ce rôle. Toutefois, l'activation des commissions du référendum et la demande conjointe des parties précisant l'appui et le rôle que devrait jouer l'ONU sont une condition préalable de la planification détaillée et du respect du calendrier. J'encourage les parties à présenter cette demande conjointe au plus vite et à utiliser au mieux les capacités qu'offrent la MINUS et les autres partenaires internationaux pour ce qui est du matériel, des capacités techniques et logistiques et des services de bons offices.

87. Les dispositions de l'Accord de paix global prévoient la participation d'observateurs internationaux aux référendums. Les deux parties ont l'intention de demander à l'ONU d'envoyer des observateurs et d'inviter aussi plusieurs gouvernements et organisations internationales à en faire autant. La présence des observateurs internationaux, prévue dans l'Accord de paix global, est indispensable pour garantir la crédibilité des résultats des référendums, leur acceptation et la paix ultérieure. Pour cela, des modalités sont à étudier. Je me propose de faire à ce sujet un certain nombre de recommandations après avoir consulté les parties et les autres acteurs concernés. Ce faisant, je veillerai à ce qu'il n'y ait pas de doubles emplois entre les diverses équipes techniques des Nations Unies.

88. Il est indispensable de conclure un arrangement viable pour la période post-référendaire. Je me félicite de l'accord conclu par les parties sur la procédure à suivre ainsi que du rôle que joue l'Union africaine dans des pourparlers bilatéraux sur ces arrangements post-référendaires. Je souligne qu'il faut intensifier ces efforts afin de régler ces questions fondamentales pendant le temps qui reste. La MINUS et les autres partenaires internationaux sont prêts à aider les parties pendant les négociations et à faciliter la mise en œuvre des accords auxquels elles parviendront.

89. Le rôle de l'ONU au Soudan ne s'arrête pas aux référendums. Pendant la période considérée, la MINUS a lancé une planification axée sur le rôle de l'ONU, tant pour ce qui reste de la période intérimaire qu'au-delà, conformément à la résolution 1919 (2010) du Conseil de sécurité. Les consultations avec les parties qui s'établiront sur la base des résultats de ce processus permettront non seulement de cerner les besoins les plus pressants du Soudan mais aussi de déterminer les meilleurs moyens d'y répondre.

90. Les tensions politiques locales susceptibles de constituer une menace pour le déroulement pacifique du référendum de l'Abyei sont fort préoccupantes. J'encourage les parties ainsi que les chefs des tribus Misseriya et Dinka Ngok à se projeter dans l'avenir en hommes d'État pour faire avancer un règlement politique et conclure un accord global sur les grandes questions litigieuses liées au droit de résidence, aux droits de pacage, et aux droits fonciers ainsi que sur le déroulement du référendum proprement dit.

91. Les restrictions que les deux parties imposent continuellement à la liberté de circulation de la MINUS en violation de l'Accord sur le statut des forces compromettent gravement sa capacité de surveiller et de garantir l'application des accords de sécurité et donc d'aider les parties à éviter les conflits et l'instabilité. Le récent accord sur la liberté de circulation conclu au sein de la Commission politique du cessez-le-feu est un pas en avant, mais pour permettre à la MINUS de s'acquitter de son mandat, les deux parties doivent prendre des engagements plus vastes dans

ce domaine. J'appelle instamment les parties à s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent, au titre de leurs accords, de l'Accord sur le statut des forces, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

92. À la suite des élections, les tensions se sont intensifiées dans le sud du pays. Dans les mois qui viennent, le gouvernement du Sud-Soudan sera face à un double problème : instaurer la stabilité dans le sud et gérer la période postélectorale. À cela s'ajoute la nécessité d'instaurer des conditions sûres et favorables à la conduite du référendum au Sud-Soudan. À cet égard, l'affrontement militaire qui a suivi les résultats de l'élection au poste de gouverneur de l'État de Jonglei est préoccupant. L'aggravation de ces crises localisées, si elle n'est pas enrayerée, pourrait offrir un terrain favorable aux fauteurs de troubles.

93. Pour parer à l'éventualité d'incidents violents à la fin de la période intérimaire, la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies élaborent un plan d'intervention d'urgence pour faire face aux incidents possibles et répondre adéquatement aux besoins des populations, notamment en matière de protection des civils. À cet égard, j'encourage les parties à l'Accord de paix global à adopter des plans d'urgence adéquats pour protéger les civils et à s'élever publiquement contre toute forme de violence à leur encontre. Pour garantir le déroulement pacifique des référendums, il sera également indispensable de renforcer la capacité des forces de police et l'application de la règle de droit au Sud-Soudan.

94. La tenue de consultations populaires offre une occasion unique d'analyser attentivement la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Je demande aux parties, à leurs représentants et à leurs électeurs dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu de se prêter à une évaluation approfondie et de la faciliter. Pour contribuer à un règlement durable des conflits dans ces régions, cet exercice doit s'élever au-dessus des intérêts partisans. La MINUS est prête à prêter assistance non seulement aux consultations, mais aussi à replacer ces processus dans le contexte plus vaste de l'Accord de paix global et de l'État du Soudan.

95. En l'absence de programmes de réintégration adéquats, la démobilisation d'un nombre croissant d'anciens combattants présente de graves risques pour la sécurité. J'encourage toutes les parties à poursuivre leurs efforts pour garantir à la fois l'intégrité et la bonne exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration tout en prenant en compte la nécessité de trouver à court terme des solutions adaptées aux situations particulières.

96. Enfin, j'engage vivement les donateurs à veiller à ce que l'aide humanitaire indispensable ne soit pas amputée par le manque de fonds et à préserver l'aide nécessaire à la survie de la population en versant dès que possible les fonds nécessaires dans ces temps critiques. J'encourage également les donateurs à renforcer les activités de relance à plus long terme, parallèlement à la fourniture de secours d'urgence, afin de garantir la stabilité et le développement durable au Soudan, en particulier dans le sud.

97. Pour conclure, je tiens à remercier de leur dévouement mon Représentant spécial au Soudan, M. Haile Menkerios, ainsi que tous les militaires, policiers et civils de la MINUS.